

source de vie que l'instruction pour celui qui la possède (Prov. XVI, 22.) — *Je suis la voie, la vérité et la vie* (S. Jean, XIV, 6.) — *Si quelqu'un ne renait de l'eau et de l'Esprit-Saint, il ne peut entrer dans le royaume des cieux* (S. Jean, III, 5.) — *Celui qui croira sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné* (S. Marc, XVI, 16.)

Tout cela, dans un cadre, fera certainement un bel effet. Nous engageons respectueusement nos confrères du saint ministère à se procurer un de ces certificats-modèles, avant de penser à d'autres formules. Celui que nous venons de décrire convient absolument. Il fait honneur au bon goût et à la science éclairée de son auteur, un curé canadien, qui ne veut pas être connu, mais que nous savons être, en effet, un prêtre instruit et un artiste délicat. C'est sur ses indications précises que la Maison de la *Bonne Presse* de Paris a exécuté la maquette-matrice, dont on se servira chez les Sourds-Muets.

Ajoutons que Mgr l'archevêque approuve entièrement ce bon certificat, qu'on pourra d'ailleurs se procurer à raison de cinq cents l'unité.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

Adoration de l'hostie à l'élévation

Est-il certain qu'il ne faut plus s'incliner à l'élévation, mais regarder la sainte hostie ?

C'est un abus commun à plusieurs pays de ne pas regarder l'hostie et le calice élevés par le prêtre à la messe. Les rubriques de nos livres liturgiques tels que le *Missel* et le *Cérémonial des évêques*, mentionnent, en plusieurs endroits que le prêtre ou l'évêque doit élever l'hostie assez haut pour que le peuple puisse la voir, pour que les fidèles l'adorent. Dès lors, il est évident que c'est le désir de l'Eglise que les fidèles regardent